

VAE
validation
des acquis
de l'expérience



Espace Conseil VAE



Transformez votre expérience en diplôme

«Grâce à la VAE, j'ai obtenu un diplôme qui m'a permis de retrouver un emploi.»

«J'ai validé un diplôme qui a facilité ma progression dans l'entreprise»

**ESPACE CONSEIL VAE,
VOTRE 1^{ER} INTERLOCUTEUR VAE**



Un service **gratuit**
de **proximité**



Un conseil VAE
expert



Une information
personnalisée

0 800 00 73 73

Service & appel
gratuits

contact@espace-conseil-vae.fr



Ne pas jeter sur la voie publique.

LA VAE : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



Espace Conseil VAE



➤ LA VAE, C'EST QUOI ?

L'obtention d'une **certification reconnue** et la reconnaissance officielle de l'expérience.

➤ LA VAE, POUR QUOI FAIRE ?

Pour renforcer son CV, entrer en formation, passer un concours, évoluer professionnellement...

LA VAE, QUELS CRITÈRES ?

- ☑ Justifier d'au moins 1 an d'expérience
- ☑ Acquis en France ou à l'étranger
- ☑ En lien avec la certification visée

➤ LA VAE, POUR QUI ?

Toute **personne**, quel que soit son âge, son niveau de qualification et son statut : **salarié, non salarié, demandeur d'emploi, agent public, bénévole...**

Le réseau Espace Conseil VAE vous guide dans votre démarche

1

VOUS INFORME
sur le dispositif VAE et sur les possibilités de financement

2

VOUS CONSEILLE
sur le choix des certifications au regard de votre parcours et de votre projet professionnel

3

VOUS ORIENTE
vers les bons interlocuteurs tout au long de votre démarche

0 800 00 73 73

Service & appel gratuits

contact@espace-conseil-vae.fr